



DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

Canton de Thizy Les Bourgs

MAIRIE DE SAINT JACQUES DES ARRETS

Le Bourg

69860 SAINT JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60

Fax : 04.74.04.67.71

mairie@saintjacquesdesarrets.fr

www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2015

Date de Convocation : 15 octobre 2015

Date d'affichage du compte rendu : 27 octobre 2015

Présents : LACHARME Béatrice, TRIBOULET Christiane, AYNES Benoit, GEOFFRAY Annick, MICHAUD Sylvain, TRIBOULET Monique, ARNAULT Sophie, SANGOUARD François, SANGOUARD Bruno, PEYRE Gilbert.

Absent(e)s excuse(s): RENAUD Kévin,

Mr Benoit AYNÈS a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2015

La modification suivante est apportée :

Questions diverses : les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 et non pas les 4 et 11 décembre.

Après modification, il est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

1° FINANCES

Indemnité du percepteur

Pour l'ensemble de l'aide et des conseils apporté par le receveur municipal, la commune peut décider de lui attribuer une « indemnité de conseil ».

Pour l'année 2015, le montant s'élève à 245, 24 € brut.

Le conseil municipal décide de lui octroyée cette indemnité au taux de 100%.

Décisions modificatives

- **Calad'Etudes : financement du diagnostic ERP bâtiments.** Le montant s'élève à 900 € TTC

Le virement de crédit ci-dessous est adopté

DI : opération 112 : « logements locatifs », art 2132 : - 900 €

DI : opération 119 : « Accessibilité », art 2131 : + 900 €

- **Virements de crédits (fin d'année)**

Afin de régler l'ensemble des factures restantes de l'année, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-dessous

DF article 61522 : entretien bâtiments : + 1 500 €

DF article 6554 : contributions organismes regroupement : + 1500 €

DF article 6718 : autres charges exceptionnelles de gestion courante : + 155 €

DF article 6413 : personnel non titulaire : - 3 155 €

- **Cimetière** : devis de la société Berger-Levrault pour la numérisation et l'insertion du plan du cimetière.

Le montant du devis s'élève à 865 € HT, comprenant le module graphique, la constitution des données cartographiques et une formation en ligne

Mr Aynès explique ce devis et se propose de négocier le prix.

2° CIMETIÈRE COMMUNAL

Suite à la reprise des concessions et la délibération n° 2015/17 du 10 avril 2015 décidant de ne plus attribuer de concessions perpétuelles, il est proposé de répartir dans l'enceinte du cimetière, les concessions cinquantenaires et trentenaires (voir plan en annexe).

3° SYDER (syndicat départemental d'énergies du Rhône)

8 communes adhérentes au Syder et situées sur le territoire de la Métropole Lyonnaise, ont demandé leur retrait de ce syndicat. Après avoir été exposées les conditions de ce retrait, le conseil municipal émet un avis favorable.

4° CONTRAT PLURIANNUEL

La secrétaire de mairie fait le point sur l'avancement du projet de contrat pluriannuel transmis aux services de la Maison du Rhône de Belleville. Après y avoir apportées les modifications demandées, celui-ci sera de nouveau transmis au Département pour validation.

5° COMMUNE NOUVELLE

Madame le Maire explique aux conseillers les avancées de l'étude du projet de création d'une commune nouvelle qui engloberait les communes de Monsols, Saint-Christophe-la-Montagne, Trades, Saint-Mamert, Ouroux et Saint-Jacques-des-Arrêts.

Elle demande aux conseillers de délibérer pour ou contre ce projet d'étude de commune nouvelle.

Le vote a donné les résultats suivants

Nombre de votants : 10

POUR : 7

Nul : 1

Blancs : 2

Afin d'avancer dans la démarche, il est proposé de créer des groupes de travail et de solliciter chaque conseiller à s'inscrire au sein de l'une de ces commissions

Liste des commissions :

- finances (contrats pluriannuels, achats de consommables...)
- Fonctionnement de la voirie
- Personnel communal (commission réservée aux 6 maires)
- Bâtiments communaux (auberges avec gérance, gîtes, équipements sportifs, matériel...)
- Affaires scolaires et restauration
- Informatique et communication
- Contrats : assurances, photocopieurs, extincteurs, téléphones, entretien chaudières...
- Économie : entreprises, agriculture, commerce.

Il est demandé aux conseillers de donner leur souhait avant le prochain conseil municipal du 4 décembre.

6° QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal : les responsables des commissions, qui ne l'ont pas encore fait, doivent transmettre leur topo en mairie avant la prochaine réunion prévue le 13 novembre.
- Colis des anciens : il sera remis à toutes les personnes n'ayant pu assister au repas du 24 octobre et étant âgées de 80 ans et plus.
- Contrat téléphone : Pour dénoncer le contrat avec la société PARITEL, nous devons attendre la date échéance (juillet 2017).
- Assainissement collectif « le Bourg » : le montant de la redevance perçue sur l'assainissement du bourg est en inéquation avec le coût de la dépense engagée. La commission assainissement étudie ce dossier pour nous permettre dès 2016 de percevoir la redevance adéquate.
- Cérémonie au Monument aux Morts : elle se déroulera le dimanche 15 novembre à 10 heures.
- Vœux de la municipalité : ils sont prévus le dimanche 3 janvier 2016

Prochaines réunions :

- commission bulletin municipal : vendredi 13 novembre à 20 heures

Prochain conseil municipal : VENDREDI 4 décembre 2015 à 20H00

Le Maire,
Béatrice LACHARME